

Annonces légales publiées sur [www.lagazettefrance.fr](http://www.lagazettefrance.fr) le 22/08/2025

## AUTRE DÉCISION

(Jugement du 05/08/2025)

**SAS ADES "AGES ET DEPENDANCES EN SERENITE"**, 733 Rue Jean Perrin - Aile Provence B54, 59500 Douai, RCS DOUAI 497 541 771. Aide aux personnes dépendantes, garde à domicile des enfants de moins de 3 ans. Par jugement en date du 05 août 2025, le tribunal de commerce de Douai a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. A désigné en qualité de Mandataire Judiciaire la Selarl Miquel aras & Associés, prise en la personne de Maître Simon Miquel, 257 rue Saint Julien 59500 Douai. A désigné en qualité d'administrateur judiciaire la Selarl Bma administrateurs judiciaires prise en la personne de Maître Laurent Miquel, 119 rue Jacquemars Giélee, 59800 Lille, avec mission d'assistance. A fixé la date de cessation des paiements au 20 juin 2025. Ouvrant une période d'observation de 6 mois.. Les déclarations de créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

<https://www.lagazettefrance.fr/annonce-legale/20250821235502-855444-000071430206> - 22/08/2025 - 5906JAL20250000000641

**SAS AIDADOMICILE 59**, 733 Rue Jean Perrin - Aile Provence B54, 59500 Douai, RCS DOUAI 803 859 305. Toutes prestations de services auprès des personnes âgées dépendantes et handicapées. Par jugement en date du 05 août 2025, le tribunal de commerce de Douai a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. A désigné en qualité de Mandataire Judiciaire la Selarl Miquel aras & Associés, prise en la personne de Maître Simon Miquel, 257 rue Saint Julien 59500 Douai. A désigné en qualité d'administrateur judiciaire la Selarl Bma administrateurs judiciaires prise en la personne de Maître Laurent Miquel, 119 rue Jacquemars Giélee, 59800 Lille, avec mission d'assistance. A fixé la date de cessation des paiements au 20 juin 2025. Ouvrant une période d'observation de 6 mois.. Les déclarations de créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

<https://www.lagazettefrance.fr/annonce-legale/20250821235502-975585-000093459392> - 22/08/2025 - 5906JAL20250000000640